



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



Janvier 2024

N° 2024 – 01

### Sommaire :

- La vie du Journal ;
- Le programme EQIS sur le port de Nice (*évaluation quantitative de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine*) et les capteurs-citoyens ;
- Le Pascal Lota en question et des demandes de renseignements ignorées par les autorités ; Participation de l'ANQAEV au Copil du Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes maritimes ;
- Le Palais prévu au port de Nice et l'information due aux citoyens-contribuables à l'occasion du Sommet 2025 sur les Océans ;
- Une nouvelle taxe sur les compagnies maritimes ;
- 2023 a été l'année la plus chaude depuis le début de l'enregistrement des données thermiques et Nice serait en tête d'un classement des villes françaises.

### La vie du journal

Notre journal, la Brève de Lympia entame sa septième année d'existence. Ce n'est pas simple de faire vivre un journal, mais il reste une source d'analyse et de diffusion de l'information nécessaire à nos adhérents et même au-delà de ce cercle.

### **Le programme EQIS sur le port de Nice (*Evaluation Quantitative de l'Impact Sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine*) et les capteurs-citoyens**

Notre association travaille en concertation avec deux associations niçoises, Nice à vélo et Sudastro ainsi qu'avec le FNE-PACA et l'Université de Nice dans le cadre d'une très prochaine action relative aux capteurs-citoyens. Nous avons évoqués dans les colonnes de nos Brèves de Lympia l'arrivée prochaine de ces capteurs légers. Plusieurs membres de l'association se sont portés volontaires. Il nous faudra attendre encore un peu car le processus devient complexe impliquant des associations marseillaises, toulonnaises, niçoises, mais aussi AtmoSud, le FNE-PACA, les Métropoles de Marseille, Toulon et Nice ainsi que leurs services et les universités de Marseille et de Nice. L'importance du choix des capteurs et de leur fabrication devient un facteur important, d'où une certaine attente. Les capteurs sont légers et coûtent entre 70 et 300 € l'unité. Le problème reste un emploi parfois limité soit à la mesure du dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>, de dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> ou du dioxyde de soufre SO<sub>2</sub> ou des particules fines et ultrafines de 10µ à 1µ et moins. Il faudra nous coordonner pour la répartition de ces capteurs en sus avec deux autres associations niçoises, Nice à vélo et AtroSud. AtmoSud est le maître d'oeuvre de ce colossal travail de recensement, de recoupement et d'analyse.

L'Observatoire Régional de la Santé analysera les données recueillies dans le cadre de ce projet/programme EQIS. « Dans ce cadre, la métropole Nice Côte d'Azur a déposé un projet intitulé : "actualisation de l'Evaluation Quantitative d'Impact Sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine (EQIS) à Nice" pour l'appel à projets santé environnement lancé en 2021 par l'Observatoire régional de la santé (ORS), la Direction régionale de l'environnement, de l'alimentation et du logement (Dreal) et la Région Sud Paca. Ce projet a été retenu.



[www.angaev.fr](http://www.angaev.fr)



L'ORS Paca, fort de son expérience dans le traitement des bases de données médico-administratives pour le calcul d'indicateurs sanitaires, a été identifié en tant que partenaire du projet.

*Objectifs :*

*L'objectif principal de ce projet est d'actualiser les résultats des EQIS de la pollution atmosphérique réalisées à Nice en 2011 et 2016. Cette actualisation permettra de calculer l'ampleur du fardeau de la pollution atmosphérique sur la santé et/ou les bénéfices pour la santé attendus de différents scénarios de réduction des niveaux de pollution au sein d'une population donnée. »documentation du site de l'ORS*

Nous sommes heureux que nos adhérents participent à ce programme EQIS mis en place par les services environnementaux de la Métropole Nice Côte d'Azur et AtmoSud.



Documentation AtmoSud et FNE-PACA



## Le Pascal Lota en question et des demandes de renseignements ignorées par les autorités

Des années durant, les riverains de Bastia, Toulon et Nice ont protesté, à juste titre et photographies à l'appui, contre la pollution atmosphérique émise par le Pascal Lota lors de ses arrivées et départs et pendant ses escales à quai. Nous avons demandé, lors d'une réunion le 19 septembre 2023 avec les représentants de la Corsica Ferries, la révision de ce navire.

*Photographie du Pascal Lota prise le samedi 21 octobre 2023 par un adhérent de l'ANQAEV*





[www.angaev.fr](http://www.angaev.fr)



Ensuite, nous avons officialisé, le 23 octobre 2023, cette requête par courriel adressé au Commandant de la Capitainerie du port de Nice en souhaitant obtenir les carnets de bord de ce navire avec indication des changements de carburants au large des côtes niçoises (passage du fioul à 0,5% de teneur en soufre au fioul à 0,1% de teneur en soufre). Nous avons aussi demandé à la Métropole Nice Côte d'Azur, la convention ou la charte liant depuis janvier 2020, la collectivité territoriale et la Corsica Ferries puisque cette dernière s'engageait, moyennant finances, lors des approches à utiliser un fioul moins polluant au large de Nice, en manœuvre dans le port et lors des escales. Nous sommes en attente des réponses.

### Participation de l'ANQAEV au Copil du Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes maritimes

Depuis 2019, nous sommes conviés à participer aux réunions du Copil (Comité de Pilotage) du PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) des Alpes maritimes. A vrai dire, les services préfectoraux de la DREAL à Marseille bouclent l'ordre du jour et nous restons plus spectateurs qu'acteurs. Par exemple, il nous a été impossible de faire prendre en compte une de nos propositions pour améliorer la qualité de l'air dans nos villes, tout en évitant lors d'épisodes cévenols (pluies denses et très violentes) des inondations par la création obligatoire de jardins en pleine terre avec présence d'arbres devant chaque nouvel immeuble construit... « *Il faut trouver les financements* » nous ont répondu les services préfectoraux tout en se gardant bien de nous permettre d'en discuter avec les entreprises du BTP qui ne participent pas à ces réunions. .

De même en octobre lors d'une réunion du Copil du PPA, il avait été question de la pollution très importante générée par le péage autoroutier de Saint Isidore. Un des rares péages installés sur une autoroute de contournement urbain. L'étude remise par AtmoSud évoque des tonnes de produits et particules toxiques générés à cet endroit et se déversant suivant les vents, sur Nice ou sur saint Laurent de Var et Carros. J'ai rappelé au Secrétaire général de la Préfecture que les services de l'Etat, protecteur de la santé publique, avaient le pouvoir de réglementer en la matière. Aucune réponse malgré l'urgence.

« *Les modélisations d'AtmoSud prévoient en cas de suppression de ce péage mal situé, une diminution des émissions de CO<sub>2</sub> de 69% dans le sens Italie/France et de 42% dans le sens inverse, France/Italie. Les gains consisteraient en la suppression de 34 tonnes de CO<sub>2</sub> quotidiennes émises ou de 12400 tonnes annuelles, 13 kg de particules fines ou 4,7 tonnes par an et 112 kg d'oxydes d'azote ou 41 tonnes annuelles, améliorant de la sorte la qualité de vie des 80.000 habitants du centre ville de Nice* » extrait de l'ouvrage **Alertes et communications autour de la pollution atmosphérique, 50 ans de surveillance de la qualité de l'air en région Sud** éditions L'Harmattan – 2023.

#### Alertes et communications autour de la pollution atmosphérique

Cinquante ans de surveillance de la qualité de l'air en région Sud (1972/2022)

La norme de surveillance relative aux dépôts gazeux par une approche technologique de plus en plus grande avec la mise en danger des populations vulnérables doit être prise en compte d'urgence dans les décisions politiques. Les données dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air en région Sud, les résultats obtenus, les actions à mener et les perspectives.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le quartier de la surveillance de la pollution atmosphérique a été créé en 1972, avec la mise en place de la station de mesure de l'azote de l'Institut National de l'Environnement du Sud de Marseille et de l'Observatoire de la Qualité de l'Air de Marseille. A l'initiative de l'Etat, une station a été créée à l'Observatoire de la Qualité de l'Air de Marseille en 1972, avec la mise en place de la station de mesure de la pollution atmosphérique.

Cet Observatoire Agence de Surveillance de la Qualité de l'Air est devenu en 2006 et 2012 respectivement la région Sud et la région PACA. Les données scientifiques ont été développées les mesures des habitants de nos agglomérations, les données météorologiques, les données de l'Observatoire de la Qualité de l'Air de Marseille, les données de l'Observatoire de la Qualité de l'Air de Marseille, les données de l'Observatoire de la Qualité de l'Air de Marseille.

Daniel Moatti, auteur principal des recherches et des modélisations de la pollution atmosphérique en région Sud, directeur de l'Observatoire de la Qualité de l'Air de Marseille, membre du conseil d'administration d'AtmoSud et de l'ANQAEV.







[www.angaev.fr](http://www.angaev.fr)



## Le Palais prévu au port de Nice et l'information due aux citoyens-contribuables à l'occasion du Sommet 2025 sur les Océans

Notre association approuve la prolongation de la « Coulée verte » sur le cours du Paillon et admet l'intérêt de la destruction du Théâtre national et du palais Acropolis. Effectivement, les dérèglements climatiques s'accroissent, tornades, inondations violentes destructions par les vents et les eaux se multiplient sur notre Europe occidentale au climat jusqu'ici tempéré. La tempête Alex et ses ravages dans les vallées de la Roya et de la Tinée restent dans nos mémoires meurtries. La logique aurait voulu



que toutes les constructions sur le cours du Paillon soient déplacées comme le Mamac, le lycée Apollinaire ou le palais des expositions. Seuls les jardins facilement évacuables en cas de crue rapides et catastrophiques devraient rester et être prolongés jusqu'à l'Ariane et Drap.

*Bois et autres objets arrachés par la tempête Alex rejetés en mer par les fleuves côtiers et déposés par la mer déchaînée sur les plages de la réserve et de Coco Beach en octobre 2020 photo D. Moatti*

C'est un poumon vert dont notre ville a bien besoin. Toutefois, le palais prévu pour recevoir le congrès de l'ONU sur les océans en 2025 pose question. Depuis 2 ans, nous participons aux réunions de la Mission du port où les propositions de Gérard Bonnes semblaient prises en compte. Lorsque brusquement, le maire de Nice, annonce à grands fracas médiatiques la tenue de ce congrès ONU et la création d'un palais sur le quai Infernet, là où étaient initialement prévus un jardin et une promenade.

Comment accueillir plus d'une centaine de chefs d'Etat, des milliers de collaborateurs et de scientifiques ? Que deviendront les structures construites à cette occasion sur le quai Infernet et ailleurs sur le port ? (*article de Nice Presse du 28 mars 2023*) Enfin, le coût annoncé comme devant être pris totalement en charge par l'ONU, puis par l'Etat et le Costa Rica avec une participation de 6 millions d'euros par la collectivité territoriale (*article de Nice Presse du 28 mars 2023*). En effet, BFMTV rapporte qu'une seconde structure de 9.000 m<sup>2</sup> serait construite entre le quai du commerce et celui de la douane (*article de Margaux Sansano, BFMTV du 18 avril 2023*). Le coût total est alors estimé à 35 millions d'euros. Or fin 2023, Lucas Helin, journaliste au Figaro indique dans un article en date 31 décembre que l'Etat, la Région Sud et la Métropole Nice Côte d'Azur devront passer à la caisse. Le journaliste indique que la MNCA devra débours, à elle seule, 20 millions d'euros, mais en comptant les aides de la Région, de l'Etat et autres, le montant serait réduit à 8 millions d'Euros. Déjà en quelques mois les prévisions financières passent de 6 millions à 8 millions d'euros. Finalement, les contribuables niçois, métropolitains et de la région seront impliqués.

Mais le plus inquiétant reste le choix d'une procédure accélérée qui empêche, hormis quelques visuels distribués çà et là, sans aucune mesure indiquée, de savoir ce qu'il en est réellement. Surtout, les citoyens de la ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur, en raison d'informations floues, partielles et incomplètes ne peuvent pas encore intervenir dans cette affaire qui les concerne.



[www.angaev.fr](http://www.angaev.fr)



Est-ce un Projet d'Intérêt Général ? Une Opération d'Intérêt National ? Dans ces deux cas des règles dérogatoires à l'urbanisme sont applicables... C'était le cas avec l'OIN de l'écovallée de la plaine du Var.

**Projet d'Intérêt Général** - créé par la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, défini à l'article L. 102-1 du code de l'urbanisme est un projet d'ouvrage, de travaux ou de protection, présentant un caractère d'utilité publique et répondant aux deux conditions suivantes : Être destiné à la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'équipement, au fonctionnement d'un service public, à l'accueil et au logement des personnes défavorisées ou de ressources modestes, à la protection du patrimoine naturel ou culturel, à la prévention des risques, à la mise en valeur des ressources naturelles, à l'aménagement agricole et rural ou à la préservation ou remise en bon état des continuités écologiques.

**Opération d'Intérêt Nationale** - Article L.102-12 du code de l'urbanisme : « Une opération d'aménagement qui répond à des enjeux d'une importance telle qu'elle nécessite une mobilisation de la collectivité nationale et à laquelle l'État décide par conséquent de consacrer des moyens particuliers peut être qualifiée d'opération d'intérêt national par un décret en Conseil d'État qui l'inscrit sur la liste des opérations auxquelles cette qualité est reconnue.

L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre compétent en matière d'opérations d'aménagement ou la métropole de Lyon ainsi que les communes, les départements et les régions dont le territoire est inclus en tout ou partie dans le périmètre de l'opération, sont consultés sur le projet d'opération d'intérêt national. L'avis intervient dans un délai de trois mois à compter de la saisine. Cet avis est réputé favorable s'il n'est pas intervenu avant l'expiration de ce délai. »

Ce sera, peut être, un bien pour Nice, voire pour les Océans, mais la démocratie en sort un peu plus écornée.

## Une nouvelle taxe sur les compagnies maritimes

Bonne nouvelle, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les compagnies maritimes doivent acquitter une taxe dite de « décarbonation ». Cette taxe est imposée par les autorités européennes. Il s'agit d'inclure les armateurs et leurs navires dans la lutte contre le dérèglement climatique de façon à ne pas dépasser les 1,5° de hausse des températures d'ici la fin du siècle (C'est un peu illusoire, d'autant que d'après les dernières études nous y sommes déjà, voir ci-après). Il faut dire que les armateurs paient très peu de taxes. Par exemple, les compagnies maritimes ne sont pas redevables de l'impôt sur les sociétés, elles échappent aux cotisations patronales sur les salaires et à celles sur le fioul (les automobilistes paient 60% de taxes sur leur consommation- voir le site [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr)). Donc cette taxe sur un système de quota sur le CO<sub>2</sub> est importante bousculant un monde non habitué à payer des taxes ou des impôts (article de Julien Bouissou, Le Monde du 20 décembre 2023).



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



**2023 a été l'année la plus chaude depuis le début de l'enregistrement des données thermiques et Nice serait en tête d'un classement des villes françaises.**

Les données de l'organisme européen Copernicus pour l'année 2023 sont catastrophiques : « Pour l'année civile en cours, de janvier à novembre, **la température moyenne mondiale pour 2023 est la plus élevée jamais enregistrée, 1,46°C au-dessus de la moyenne préindustrielle de 1850-1900, et 0,13°C de plus que la moyenne sur onze mois de 2016, qui est actuellement l'année civile la plus chaude jamais enregistrée.** »



[https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiovc-I49-DAXW6VaQEhUhbAMQFnoECBgQAQ&url=https%3A%2F%2Fclimate.copernicus.eu%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2F2023-12%2FC3S\\_MonthlyMaps\\_November2023-FR.docx&usg=AOvVaw0TqbCtWGOoFmrDX9vmW8nC&opi=89978449](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiovc-I49-DAXW6VaQEhUhbAMQFnoECBgQAQ&url=https%3A%2F%2Fclimate.copernicus.eu%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2F2023-12%2FC3S_MonthlyMaps_November2023-FR.docx&usg=AOvVaw0TqbCtWGOoFmrDX9vmW8nC&opi=89978449)

S'ajoute à cette terrible avancée de la chaleur, celle propre à Nice qui est la ville de France ayant enregistré le plus grand nombre de jours chauds et, surtout de nuits chaudes (*Nice matin du 23 mars 2023*). Cela impose une grande vigilance, des capacités d'innovation et la volonté de préserver au maximum les espaces telles que les dents creuses (maisons basses, petits immeubles de deux ou trois étages), les jardins des pavillons et les friches existantes.

### **Le bureau de l'ANQAEV**

#### **Cotisation 2024 :**

Nous remercions vivement les adhérents qui ont renouvelé leur cotisation pour 2024.

**Rappel :** Inchangée depuis 2016, le montant est désormais de **25 €** pour la cotisation de base par adhérent et au-delà selon votre générosité ... D'avance merci.

Nous vous rappelons de régulariser la cotisation 2024, à votre meilleure convenance.

- en ligne : <https://www.payassociation.fr/ANQAEV/Adhesion/Contribution>
- ou bien par **chèque à l'ordre de l'ANQAEV** à l'adresse ci-dessous :



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)

